

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017**

\*\*\*

**CONVOCAATION DU 20 AVRIL 2017**

\*\*\*

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

**Etaient présents** : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme THOMAS-BALART, Mme GUESNON, Adjoint ; Mme LEMATTE, Mr DOUASBIN, Mr BEZIERS, Mr MARQUES DE FIGUEIREDO, Mme ROGER, Mr EVE, Mme LOISEL-LE PALLEC, Mr ANNE.

**Absents** : Mr THEAULT, Mme DRUGEON, Mme LEMESLE

**Secrétaire** : Mr ANNE

**Diagnostic archéologique du lotissement du Levant :**

Le diagnostic archéologique du lotissement du Levant est prévu le 9 mai prochain, il durera environ une semaine si aucun vestige n'est trouvé.

**Le point sur les travaux :**

♦ **Champ de foire :**

Il reste à faire :

- Les blocs roues à mettre en place
- L'aménagement paysager
- La mise en place d'un miroir pour les bus
- L'abris bus
- L'éclairage du milieu
- Les panneaux zone 30 et 50

♦ **Sanitaires rue de la gendarmerie :**

Les travaux sont en cours.

♦ **La fibre :**

Les travaux sont en cours, une réunion de chantier a lieu tous les mois avec l'entreprise chargée des travaux, le département et la collectivité.

**Décision modificative : DEL 17-0403**

Le Conseil Municipal décide le transfert de crédits comme suit :

|                                       |               |
|---------------------------------------|---------------|
| Compte 2315-28 AEP rue Pendante       | + 40 000.00 € |
| Compte 2315-22 Canalisations rue Lib. | - 40 000.00 € |

## **Taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes non éclairés : DEL 17-0404**

L'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et les tarifs sont relevés chaque année.

Les membres du Conseil Municipal décident de modifier la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes.

Les tarifs par M<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 seront les suivants :

Emplacements non éclairés 15.50 € par M<sup>2</sup>

## **Mission d'aide à l'archivage :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour une opération d'archivage des documents de la Mairie. Le coût de cette mission proposée par le Centre de Gestion d'un montant de 7 000.00 € TTC est accepté par les élus.

## **Tarifs pour le service eau et assainissement : DEL 17-0405**

|  |  |           |
|--|--|-----------|
| Travaux à la charge de l'abonné :  |  |           |
| Main d'œuvre ordinaire   |  | 31.00 €/h |
| Déplacement ordinaire  |  | 15.00 €   |
| Main d'œuvre suite à casse sans déclaration de travaux ou durant les heures de permanences |  | 62.00 €/h |
| Déplacement suite à casse sans déclaration de travaux ou durant les heures de permanences  |  | 25.00 €   |
| Heure mini pelle   |  | 50.00 €/h |
| Contrôle diagnostic assainissement dans le cadre de vente d'immeuble                       |  | 95.00 €   |

## **Frais de fonctionnement des écoles : DEL 17-0406**

Les membres du Conseil Municipal décident de porter à 451.92 € par élève, les frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2016. Cette somme sera demandée aux communes de résidence des élèves.

La participation financière de la commune de La Lucerne d'Outremer sera de :

Ecole maternelle publique 889.73 €  
Ecole élémentaire publique 234.27 €

## **Frais de fonctionnement des écoles pour l'école privée : DEL 17-0407**

Les membres du Conseil Municipal décident de fixer à 514.90 € par élève, les frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2016, soit 451.92 € (frais de fonctionnement) + 62.98 € (SIVU des écoles). Cette somme sera versée à l'école privée de La Haye-pesnel.

## **Fournitures scolaires : DEL 17-0408**

Le Conseil Municipal fixe à 40.00 € par élève, la somme qui devra être payée, soit par les communes, ou à défaut par les parents d'élèves.

### **Achat d'un photocopieur :**

Madame Balart présente un devis pour le remplacement d'un photocopieur à l'école maternelle. Les élus donnent un avis favorable pour un montant d'environ 2 600.00 € TTC et 0.004 € la photocopie.

### **Subvention à l'école Saint Michel : DEL 17-0409**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 525.00 € (21 X 25.00 €) à l'APEL de l'école Saint Michel pour l'organisation d'une classe transplantée.

### **Subvention à l'école Catherine Dior : DEL 17-0410**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 600.00 € (24 X 25.00 €) à l'école Catherine Dior pour l'organisation d'une classe transplantée.

### **Subvention au RASED : DEL 17-0411**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 900.00 € pour le poste de psychologue scolaire du Réseau d'Aides Spécialisés aux Enfants en Difficultés (RASED). Cette somme permettra de renouveler les tests psychométriques.

### **Tarifs pour les mini-camps : DEL 17-0413**

|         | TARIFS                         |                            |
|---------|--------------------------------|----------------------------|
|         | Domiciliés à<br>LA HAYE-PESNEL | Domiciliés HORS<br>COMMUNE |
| Nuitée  | 10 €                           | 12 €                       |
| 5 jours | 135 €                          | 150 €                      |
| 4 jours | 108 €                          | 120 €                      |

### **Matériel prêté par la commune :**

Dorénavant, le transport du matériel (tables-bancs-barrières ...) pour les associations locales sera géré par le service technique.

### **Questions diverses :**

- ♦ Date de la commission « ressources humaines » : 18 mai 2017
- ♦ Date de la commission communication : 23 mai 2017
- ♦ Date du prochain Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juin 2017
- ♦ Projet de territoire GTM : Mr Navarret et Mme Lematte sont désignés pour assister aux réunions.
- ♦ Initiative GTM : Réunion le 2 mai à La Haye-Pesnel avec les artisans et commerçants du canton.
- ♦ Cérémonie du 8 mai : Une gerbe sera financée par la commune.

- ♦ Containers : L'emplacement proposé en remplacement du Champ de Foire est : Parking de l'école St Michel ou parking Dame Jeanne Paysnel ou parking de la salle du Pays Hayland.
- ♦ Fleurissement été 2017 : Il sera moins fourni en raison de l'annonce d'une sécheresse pour l'été.
- ♦ Bois Marie Pinot : L'arbre tombé a été dégagé, l'accès au terrain est maintenant possible.